

Madame, Monsieur,

Trun, le 11/03/2022,

À compter du lundi 14 mars 2022, le protocole sanitaire sera abaissé au NIVEAU 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires :

- ✓ **EPS** : toutes les activités physiques et sportives sont désormais autorisées en intérieur et en extérieur (dont sports de contact) ; les vestiaires sont de nouveau autorisés ;
- ✓ **Port du masque** : fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les collégiens, ainsi que pour tous les personnels en cohérence avec les évolutions retenues en population générale ;
- ✓ **Fin de la limitation du brassage** entre groupes d'élèves dans la cour de récréation et en espaces clos ;
- ✓ **Demi-pension** : réorganisation du self dans sa configuration ordinaire ;
- ✓ **Gestes barrières** : les élèves se désinfecteront les mains à 08h15 avant d'entrer en salle de classe (et non plus à la grille du collège).
Avant d'entrer dans l'établissement, les élèves devront désormais présenter leur carnet de liaison.
- ✓ **Poursuite de l'aération des espaces clos et des salles de classe.**
- ✓ **Poursuite de la désinfection de toutes les surfaces et points de contact.**

ATTENTION ! Le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.

① S'AGISSANT DU DÉPISTAGE :

> Le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé a été allégé en population générale et en milieu scolaire. **Les élèves, comme les personnels n'ont plus à réaliser qu'un seul test** (autotest ou test antigénique) à J+2 ; *2 jours après le dernier contact avec la personne positive OU jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours.*

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent.

> **La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux attestant de la réalisation des tests n'est plus exigée.**

> **Les élèves de 12 ans et + ou personnels non vaccinés sont isolés 7 jours lorsqu'ils se trouvent être cas contacts.**

En cas de détérioration de la situation sanitaire, je pourrai être amené à durcir de nouveau le protocole sanitaire et à repasser à un niveau supérieur.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. MATHIEU
Principal



COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

Poursuite des apprentissages en présentiel
et réalisation d'un autotest à J+2**.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si l'autotest*** est négatif

- Pas d'isolement – Poursuite des cours en présentiel

Si l'autotest*** est positif

L'élève devient un cas confirmé

- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'établissement

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présence sans réaliser de test sauf si des symptômes apparaissent

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS COMPLÈTEMENT VACCINÉS

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS NON VACCINÉS OU PARTIELLEMENT VACCINÉS

Isolement

de 7 jours pleins à compter du dernier contact à risque avec le cas confirmé

Réalisation d'un test le 7^e jour après le dernier contact avec le cas confirmé

Si le test est négatif

Reprise des apprentissages en présentiel

Si le test est positif

L'élève devient un cas confirmé

- Isolement de 10 jours
- Levée de l'isolement possible après 7 jours avec résultat d'un test antigénique ou PCR négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

* Élève ayant partagé une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...), sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque, ou autre contact rapproché avec un cas confirmé sans que l'une des deux personnes ne porte un masque.

** 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

*** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)